

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 39<sup>e</sup> année – N° 9 – Mercredi 8 mars 2017

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 21 février 2017

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Péréne jusqu'au 31 décembre 2020:

– M. Pierre Bersier, Courrendlin.

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'approbation des statuts du 21 novembre 2016 par l'Autorité de surveillance des fondations.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 21 février 2017

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du Conseil de la langue française pour la fin de la période 2016-2020:

– M. André Burri, avocat, Delémont, en remplacement de M. Maurice Jobin.

Le présent arrêté prend effet immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Service de l'économie rurale

### Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour l'association ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle dans les 30 jours.

Cuma «Compostage Haute-Ajoie», c/o M. Philippe Riat, Jura 5, 2906 Chevenez.  
Achat d'une composteuse.

Courtemelon, le 3 mars 2017

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat

Service de l'économie rurale

### Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour la coopérative ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle dans les 30 jours.

Coopérative CUMA Clos du Doubs, c/o Vincent Cerf, C.P. 72, 2882 Saint-Ursanne  
Achat d'une charrue et d'une motofaucheuse.

Courtemelon, le 3 mars 2017

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat

Service de l'économie rurale

### Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour l'association ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle dans les 30 jours.

Société Ackermann et C<sup>ie</sup>, c/o M. Christophe Ackermann, La Burgisberg 1, 2803 Bourrignon.  
Achat d'une remorque basculante, d'un broyeur et d'une pirouette.

Courtemelon, le 2 mars 2017

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat

## Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal

### Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2017, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 31 mars 2017** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit Fr. 100.– pour la première partie des examens et Fr. 200.– pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 24 avril 2017. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mercredi 26 avril et vendredi 28 avril 2017. Les examens oraux se dérouleront le mercredi 17 mai 2017.

Porrentruy, le 2 mars 2017

Le président de la Commission  
des examens de notaire: Jean-Marc Christe

---

Tribunal cantonal

### Examens d'avocat

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2017, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, avec une copie des attestations de stage ainsi que de leur licence ou de leur maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 31 mars 2017** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de Fr. 400.– sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le lundi 24 avril, le mercredi 26 avril et le vendredi 28 avril 2017. Les examens oraux se dérouleront le mardi 13 juin 2017. L'épreuve de plaidoirie est fixée au lundi 19 juin 2017 et la remise des brevets au mardi 27 juin 2017.

Porrentruy, le 2 mars 2017

Le président de la Commission  
des examens d'avocat: Daniel Logos

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Alle

#### Approbation de la mensuration officielle

La section du cadastre et de la géoinformation du Service du développement territorial a approuvé, par décision du 21 février 2017, la mensuration officielle d'Alle, lots 3A et 3B. Les plans peuvent être consultés au secrétariat communal et sur le géoportail cantonal.

Alle, le 6 mars 2017

Le Conseil communal

### Boécourt

#### Suppression de servitude

Par décision du 28 février 2017, le Conseil communal a décidé de supprimer la servitude en nature de Chemin rural public grevant le Feuillet 150 du ban de Boécourt. La servitude, inscrite en 1912, n'a plus d'utilité puisqu'il n'existe à ce jour plus de chemin sur cette parcelle, qui est désormais en zone à bâtir.

En vertu de l'article 56 de la Loi sur les communes, il peut être fait opposition motivée à la décision précitée dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès du Conseil communal de la Commune municipale de Boécourt, CP 16, 2856 Boécourt.

Boécourt, le 8 mars 2017

Le Conseil communal

### Les Bois

#### Conseil général, lundi 27 mars 2017, à 20 h, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12.12.2016
3. Communications
4. Questions orales
5. Réalisation du projet Espace communal Les Bois
  - a) Discuter et approuver une 2<sup>e</sup> tranche du crédit d'étude de Fr. 95'000. destinée au financement des honoraires des mandataires pour le nouveau projet Espace communal Les Bois ainsi que son financement
  - b) Discuter et préavisier un crédit de Fr. 6'685'000. destiné à la réalisation du nouveau projet Espace communal Les Bois
  - c) Élaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
  - d) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
6. Discuter et approuver la modification de l'art. 5 de l'annexe 1 du règlement concernant le statut du personnel communal
7. Discuter et préavisier la modification de l'art 176 du règlement communal sur les constructions
8. Discuter et approuver un crédit de Fr. 21'000. destiné au subventionnement du dépassement des coûts des travaux de la première étape de réfection des chemins du Syndicat de chemins Les Bois II ainsi que son financement
9. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M<sup>me</sup> et M. Berisha Fakete et Brahim Berisha ainsi que leurs enfants, Ardit, Arnisa, Diellza, Elsa et fixer la finance d'admission

10. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M<sup>me</sup> Gillet Merialdo Sophie et M. Merialdo Philippe et leur fils Charlely et fixer la finance d'admission
11. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Merialdo Tony et fixer la finance d'admission
12. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M<sup>me</sup> Merialdo Laury et fixer la finance d'admission
13. a) Élection de deux membres à la commission de promotion économique  
b) Élection d'un membre à la commission d'urbanisme

Au nom du Conseil général

La présidente: Rose-Marie Jobin

### Les Bois

#### Entrée en vigueur du règlement sur les émoluments

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général de Les Bois le 14 octobre 2016, a été approuvé par le Gouvernement le 31 janvier 2017.

Réuni en séance du 1<sup>er</sup> mars 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2017.

Le Règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

### Les Genevez

#### Entrée en vigueur de la modification de l'article 2 du règlement tarifaire relatif au règlement d'assainissement des installations d'épuration des eaux usées

La modification susmentionnée, adoptée par l'Assemblée communal des Genevez le 13 décembre 2016, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 31 janvier 2017.

Réuni en séance du 28 février 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Le Conseil communal

### Porrentruy

#### Séance ordinaire du Conseil de ville, jeudi 23 mars 2017, à 19 h 30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de Ville (2<sup>e</sup> étage)

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 9 février 2017.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de:
  - a) M<sup>me</sup> Rebeka Kembo, 14.03.2000, ressortissante angolaise.
  - b) M<sup>me</sup> Sevdija Beqiri, 28.11.1976, ressortissante kosovare.
  - c) M<sup>me</sup> Sterenn Béatrice Maridat, 22.03.1989, ressortissante française.
6. Réponse à la question écrite intitulée «Éclairage public rime avec sécurité» (N° 973) (PDC-JDC).
7. Réponse à la question écrite intitulée «Château et entretien» (N° 974) (PLR).

8. Traitement du postulat intitulé « Réflexions de rapprochements avec les communes ajoulotes » (N° 975) (PLR).
9. Traitement de la motion intitulée « Un manager de ville pour rendre Porrentruy plus attractif » (N° 978) (PS-Les Verts).
10. Approuver un prêt d'un montant maximal de Fr. 950'000.–, TTC, au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la garantie de la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la patinoire, à couvrir par voie d'emprunt.
11. Accepter un crédit de Fr. 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) afin de traiter les micropolluants des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation fédérale et donner compétence à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement.
12. Approuver un crédit-cadre de Fr. 2,9 millions, hors taxes, à couvrir par reprise de réserve du fonds des eaux usées, en vue de l'assainissement des ouvrages et canalisations d'eaux usées pour la période 2018 à 2022.
13. Divers.

Au nom du Conseil de ville  
La présidente: Mathilde Crevoisier Crelier

## Val Terbi

**Séance du Conseil général de Val Terbi,  
mardi 21 mars 2017, à 19 h 30,  
au Centre communal de Vicques – 1<sup>er</sup> étage**

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 6 décembre 2016
3. Communications
4. Questions orales
5. Déchèterie régionale
  - a) Préavis le crédit de Fr. 4'000'000.– destiné à la réalisation de la déchèterie régionale et décidé par l'assemblée des délégués du SEOD (à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir)
  - b) Sous réserve de l'acceptation du point 5, discuter et décider de l'adhésion de la commune de Val Terbi au projet de déchèterie régionale
6. Prendre connaissance du projet de rénovation de l'espace direction de l'ESVT, école secondaire du Val Terbi, bureau, accès, accueil et valider le crédit de Fr. 112'500.– décidé par l'assemblée des délégués
7. Nomination d'un membre à la Commission rurale, de l'urbanisme et des constructions
8. Statuer sur la naturalisation ordinaire de M. Kerouanton, Cédric Noël

Vicques, le 27 février 2017

Au nom du Conseil général  
Président: Xavier Dobler  
Secrétaire: Sophie Lachat

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Boécourt-Séprais-Montavon

**Assemblée de la Commune ecclésiastique,  
le 22 mars 2017, à 20 h,  
à la salle paroissiale de Boécourt**

Ordre du jour:

1. PV
2. Nommer deux scrutateurs
3. Dépassements de crédits
4. Comptes 2016
5. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

### Bonfol

**Assemblée ordinaire de la Commune  
ecclésiastique catholique-romaine,  
mercredi 29 mars 2017, à 20 h, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2016.
3. Informations paroissiales.
4. Divers.

Bonfol, le 2 mars 2017

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

### Chevèze

**Assemblée de la Commune ecclésiastique  
catholique-romaine, lundi 20 mars 2017, à 20 h  
à la salle de la Maison des œuvres.**

Ordre du jour:

1. PV de la dernière assemblée
2. Comptes 2016
3. Divers

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

**Damvant****Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 4 avril 2017, à 20 h, au bâtiment qui abrite l'école**

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2016
3. Divers et imprévus.

La secrétaire : Chantal Pape Juillard

**Fahy****Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 4 avril 2017, à 20 h, à la salle paroissiale**

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2016.
3. Divers et imprévus.

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

**Montignez****Assemblée de la Commune ecclésiastique, mercredi 22 mars 2017, à 20 h 15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passer les comptes de l'exercice 2016.
3. Divers et imprévus.

Le secrétaire : Ph. Terrier

**Rocourt****Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 15 mars 2017, à 20 h, à la salle communale**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2016
3. Approuver la rénovation du clocher et des ailes de l'église ainsi que 5 croix du village d'un coût devisé à Fr. 18'000.-. Ce montant sera prélevé sur le fonds de rénovation de l'église
4. Divers

Rocourt, le 27 février 2017

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

**Avis de construction****Les Bois**

Requérants : Sébastien Modoux et Valentine Baume, Les Emibois 45, 2338 Les Emibois. Auteur du projet : Sébastien Modoux et Valentine Baume, Les Emibois 45, 2338 Les Emibois.

Projet : transformation et rénovation du bâtiment N° 7 : transformations et doublage int., rénovation logement existant, isolation sur plancher 1<sup>er</sup> étage, ouverture de 2 fenêtres en façade Ouest et d'une fenêtre en façade Est, nouvelle couverture pan Ouest, nouvelle chaudière mazout, nouveau crépi façade Ouest, arasement citerne EP existante, aménagement de 3 cases de stationnement, pose d'une mini-STEP, sur la parcelle

N° 1179 (surface 1251 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Le Peu-Claude ». Zone d'affectation : Agricole.

Dimensions principales (existantes) : longueur 19 m 10, largeur 18 m 40, hauteur 5 m 50, hauteur totale 9 m 90. Dimensions annexe Nord-Est existante : longueur 8 m 20, largeur 4 m 40, hauteur 2 m 50, hauteur totale 4 m 60.

Genre de construction : murs extérieurs : maçonnerie existante, doublage int. et Fermacell. Façades : crépi existant, nouveau crépi façade Ouest, teinte blanc cassé. Couverture : tuiles TC existantes, nouvelle couverture tuiles TC, teinte rouge idem existant.

Dérogation requise : Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 avril 2017 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 2 mars 2017

Le Conseil communal

**Haute-Sorne / Bassecourt**

Requérants : Sperti Pierre et Rose-Marie, rue de la Combe 4, 2854 Bassecourt. Auteurs du projet : Sperti Pierre et Rose-Marie, rue de la Combe 4, 2854 Bassecourt.

Projet : construction d'un hangar de bricolage avec couvert, sur la parcelle N° 271 (surface 3931 m<sup>2</sup>), sise rue de la Combe, bâtiment N° 4. Zone de construction : Zone d'habitation HA.

Dimensions : longueur 15 m 42, largeur 10 m 40, hauteur 3 m 35, hauteur totale 4 m. Dimensions couvert : longueur 12 m 10, largeur 4 m 74, hauteur 3 m 35, hauteur totale 4 m.

Genre de construction : murs extérieurs : bois et tôles isolées. Façades : tôles, couleur gris clair. Couverture : tôles isolées, couleur : gris anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans jusqu'au lundi 10 avril 2017 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du permis de construire).

Bassecourt, le 6 mars 2017

Le Conseil communal

**Haute-Sorne / Courfaivre**

Requérant : Monsieur Willemin Stéphane, Chavon-Dessus 16, 2853 Courfaivre. Auteur du projet : Monsieur Willemin Stéphane, Chavon-Dessus 16, 2853 Courfaivre.

Projet : rénovation d'une maison familiale, remplacement du chauffage par une PAC air/eau, construction d'un couvert à voiture, sur la parcelle N° 2174 (surface

377 m<sup>2</sup>), sise chemin des Reus, bâtiment N° 12. Zone de construction: Zone d'habitation H2.

Dimensions principales: inchangées. Dimensions couvert à voiture: longueur 3 m 40, largeur 3 m 44, hauteur 2 m 75.

Genre de construction: murs extérieurs: partie Nord: brique TC et béton; partie Sud: ossature bois. Façades: Nord: crépi blanc; Sud: bardage vertical en bois. Chauffage: PAC air/eau.

Déroptions requises: Art. 63 al.1 LCER - Distance aux routes publiques.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 10 avril 2017 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 6 mars 2017

Le Conseil communal

### Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: M. et M<sup>me</sup> Voisard Emilien et Karen, rue de la Faverge 8, 2853 Courfaivre. Auteurs du projet: M. et M<sup>me</sup> Voisard Emilien et Karen, rue de la Faverge 8, 2853 Courfaivre.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage, couvert, pompe à chaleur air/eau et panneaux photovoltaïques, sur la parcelle N° 3400 (surface 854 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Le Bruye ». Zone de construction: Zone d'habitation H2a.

Dimensions: longueur: 13 m 93, largeur 13 m 21, hauteur 6 m 44. Dimensions garage: longueur 7 m 80, largeur 5 m 19, hauteur 3 m 20. Dimensions couvert: longueur 5 m 21, largeur 5 m 19, hauteur 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: bois et crépis, couleur: blanc cassé; bois gris-brun. Couverture: gravier ou végétalisation, couleur: gris-vert. Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 10 avril 2017 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 3 mars 2017

Le Conseil communal

### Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: Café de la Poste Glovelier Sàrl, rue de la Gare 3, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Architrave SA, rue de l'Avenir 48, 2800 Delémont.

Projet: démolition des bâtiments 3A et 3B et aménagement de places de parc en gravillons pour le marché de bétail organisé par l'Économie rurale, sur la

parcelle N° 252 (surface 2750 m<sup>2</sup>), sise rue de la Gare. Zone de construction: Zone Centre CA.

Remarques: démolition.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 10 avril 2017 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 6 mars 2017

Le Conseil communal

### Val Terbi / Vicques

Requérant: MT Construction Sàrl, Rue du 23-Juin 20, 2822 Courroux. Auteur du projet: MT Construction Sàrl, Rue du 23-Juin 20, 2822 Courroux.

Projet: démolition du bâtiment N° 1A et d'une cabane. Construction de 2 maisons jumelées avec 2 PAC ext., couvert à voitures en annexe, terrasses non couvertes, liaison couverte couvert / niveau -1, escalier accès ext. au niveau 0, sur la parcelle N° 300B (surface 870 m<sup>2</sup>), sise chemin du Bez. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: longueur 10 m 44, largeur 18 m 25, hauteur 4 m, hauteur totale 7 m 64. Dimensions couvert voitures: longueur 8 m 40, largeur 5 m, hauteur 2 m 95, hauteur totale 2 m 95.

Genre de construction: murs extérieurs: niveaux -1 et 0: béton et brique / niveaux sup.: ossature bois isolée. Façades: crépi, teinte blanche, et lambrissage bois, teinte naturelle. Couverture: tuiles plates, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 avril 2017 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 6 mars 2017

Le Conseil communal

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


A la suite de la démission de la titulaire, l'Office de la culture met au concours le poste d'

**Archiviste cantonal-e adjoint-e à 80 %**

**Mission:** Vous secondez l'archiviste cantonal dans ses tâches principales, notamment dans la mise en place d'une politique publique d'archivage. Vous gérez des projets, suivez et veillez à l'application des normes archivistiques au sein de l'Administration. Vous administrez le système d'informations des Archives cantonales jurassiennes (ArCJ), rédigez des inventaires et veillez à leur mise en ligne en développant l'utilisation de plateformes et d'outils web. Vous êtes en relation avec le personnel de l'Administration ainsi qu'avec des privés et le public des Archives.

**Profil:** Titulaire d'un Master universitaire en archivistique ou formation jugée équivalente. Expérience souhaitée dans ce domaine. Vous faites preuve d'aisance rédactionnelle. Vous êtes à l'aise aussi bien avec les techniques de l'inventaire qu'avec les systèmes de gestion électronique des documents. Vous souhaitez que votre intérêt pour les technologies de l'information et de la communication puisse s'exprimer dans votre activité professionnelle. Autonome, vous appréciez le travail en équipe. Rapide et précis-e dans l'exécution des tâches, vous avez le sens de l'organisation (gestion de projet) et des priorités et vous savez également faire preuve d'initiative.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique I / Classe 16.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juin 2017 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Porrentruy.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Antoine Glaenger, archiviste cantonal à l'Office de la culture, tél. 032/420 84 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Archiviste cantonal-e adjoint-e », jusqu'au 31 mars 2017.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) met au concours un poste de

**Membre de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte provenant du domaine pédagogique à 50%**

**Mission:** Participer aux prises de décisions de l'autorité collégiale et à la mise en œuvre de la législation sur la protection de l'enfant et de l'adulte. Conseiller l'autorité dans les domaines pédagogiques et éducatifs. Encourager la collaboration interdisciplinaire au sein de l'autorité. Traiter des dossiers de protection. Assurer la suppléance du président de l'autorité.

**Profil:** Master universitaire dans une profession du domaine pédagogique au sens large (enseignant-e, pédagogie spécialisée, médiateur-trice scolaire, etc.) ou formation jugée équivalente. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans au minimum. Expérience dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte souhaitée. Sens des responsabilités et capacité de prendre des décisions délicates. Aisance dans les contacts avec différents publics. Intérêt pour les autres professions de l'autorité (droit, travail social, psychologie, médecine, domaine financier). Disponibilité pour assumer des permanences. Excellente maîtrise de la langue française et de la rédaction. De bonnes connaissances d'allemand représentent un atout.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Membre APEA / Classe 20.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Christian Minger, président de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, tél. 032/420 90 60.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Membre de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte », jusqu'au 24 mars 2017.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision du départ en retraite du titulaire, la Police cantonale met au concours le poste de

**Chef-fe de la section II**

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et pré-

ter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Etre responsable de la section II au niveau de la conduite, de la gestion, du personnel et de l'organisation générale du travail. Etre responsable et contrôler le travail des responsables des domaines de compétences «police-secours», «police de proximité» et de la Chancellerie. Effectuer les permanences d'officier-ère de police judiciaire accrédité-e (OS).

**Profil:** Être titulaire du brevet fédéral de policier-ère, du Certificate of Advanced Studies pour la conduite des engagements de Police (CAS-CÉP) ou s'engager à suivre la formation en question. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans au minimum. Posséder le permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Officier-ère de police / Classe 19.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**Lieu de travail:** Sur l'ensemble du Canton.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès du Capitaine Gilles Bailat, Chef de la gendarmerie à la Police cantonale, tél. 032/420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Chef-fe de la section II», jusqu'au 24 mars 2017.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

En prévision du départ du titulaire, le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire des Breuleux, un poste de

### Directeur-trice et enseignant-e

(contrat de durée indéterminée)

**Mission – Directeur-trice:** Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

**Mission – Enseignant-e:** Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches

pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** Direction: 10 leçons hebdomadaires. Enseignement: 4 leçons hebdomadaires au minimum. Ce pensem peut être complété jusqu'à hauteur de 28 leçons par de l'enseignement, ceci en fonction des décisions des autorités scolaires compétentes.

#### Profil

- Bachelor HEP
- Formation pour directeur-trice d'institution de formation
- (devra être acquise en cours d'emploi).e en cours d'emploi)
- Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum

#### Fonction de référence et classe de traitement

- Directeur-trice d'école I / Classe 17
- Enseignant-e primaire / Classe 13

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2017

**Lieu de travail:** École primaire des Breuleux

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Breuleux, M. Patrick Willemin (032 954 17 40) et/ou auprès du président de la Commission d'école, M. Marcel Adam (032 954 17 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention «Postulation», à M. Marcel Adam, président de la Commission d'école, Rue des Jonquilles, 2345 Les Breuleux **jusqu'au 24 mars 2017.**

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école secondaire d'Ajoie et Clos du Doubs, Collège Stockmar, un poste d'

### Enseignant-e d'activités créatrices

(contrat de durée déterminée d'une année)

**Mission – Enseignant-e:** Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** 6 leçons hebdomadaires d'activités créatrices

**Profil:** • DAS PIRACEF

**Fonction de référence et classe de traitement:** • Enseignant-e AC/EF / Classe 14

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2017

**Lieu de travail:** Collège Stockmar

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, M. Jacques Schlienger (032 465 10 50) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M<sup>me</sup> Marguerite Vuillaume (032 476 64 24).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention «Postulation», à M<sup>me</sup> Marguerite Vuillaume, présidente de la Commission d'école, Rue de la Fontaine 23, 2908 Grandfontaine **jusqu'au 31 mars 2017.**

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Arrondissement des digues de Courroux Courcelon  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** Arrondissement des digues de Courroux Courcelon, à l'attention de René Erard, Dos Les Fosses N° 25, 2822 Courcelon, Suisse, E-mail: [rene.erard@bluewin.ch](mailto:rene.erard@bluewin.ch)

##### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Selon l'adresse indiquée au point 1.1

##### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

29.03.2017

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

##### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 21.04.2017 **Heure:** 18:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

##### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

25.04.2017

##### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

##### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

##### 1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

##### 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

#### 2. Objet du marché

##### 2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

##### 2.2 Titre du projet du marché

4000 Projet Scheulte-Birse - Secteur C4 « Courroux » Lot C4.1 - Aménagement cours d'eau

##### 2.3 Référence / numéro de projet

4000

##### 2.4 Marché divisé en lots?

Non

##### 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:** 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

##### 2.6 Description détaillée du projet

Scheulte et Birse  
 – Réaménagement du lit de la rivière  
 – Élargissement de la rive droite (Scheulte)  
 – Élargissement de la rive gauche (Birse)  
 – Reconstruction localisée de la rive gauche (Scheulte)  
 – Abaissement local du lit de la rivière (Scheulte)  
 – Suppression d'un seuil (alimentation Rondez)  
 – Exécution d'un seuil et secteur de captage (alimentation Rondez)  
 – Démolition et reconstruction de chemins AF

Quantités principales:

Tronçon de la Scheulte touché par les travaux: 900 m

Tronçon de la Birse touché par les travaux: 350 m

– Décapage de terre végétale: 27'000 m<sup>3</sup>

– Terrassement: 16'000 m<sup>3</sup>

– Démontage de murs de berges en blocs calcaires: 1'400 m<sup>3</sup>

– Collecteur DN 315 (alimentation Rondez): 400 m

– Remblayage / modelé de terrain: 12'000 m<sup>3</sup>

#### 2.7 Lieu de l'exécution

Commune de Courroux

#### 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 05.06.2017, Fin: 27.09.2019

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions: Le MO se réserve la possibilité d'annuler la procédure d'appel d'offre si la plus avantageuse dépasse les crédits à disposition. Remarque: Le début / fin des travaux dépendra de la date d'adjudication.

#### 2.9 Options

Non

#### 2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

#### 2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

#### 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

#### 2.13 Délai d'exécution

Remarques: Voir chiffre 2.8

#### 3. Conditions

##### 3.1 Conditions générales de participation

Seules, les entreprises inscrites jusqu'au 21.03.2017 sur SIMAP, par courrier ou courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous, prennent par au présent appel d'offre.

Communauté PSB

Par ATB SA

Rue du Stand 4

2800 Delémont

[luis.bartolome@atb-sa.ch](mailto:luis.bartolome@atb-sa.ch)

##### 3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

##### 3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

##### 3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

##### 3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

##### 3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

##### 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 21.03.2017

**Prix:** Fr. 200.00

**Conditions de paiement:** Les entreprises inscrites jusqu'au 21/03/2017 / 18h00 sur SIMAP, par courrier, ou courriel à l'adresse mentionnée au chiffre 3.1, reçoivent un CD - gratuit - conte-

nant tous les documents. Ce dernier sera transmis lors de la visite des lieux facultative du 22/03/2017, ou envoyé par la poste. Le soumissionnaire qui désire un tirage des plans sur papier, en fera la demande jusqu'au 21/03/2017, à l'adresse indiquée au chiffre 3.1. Les plans seront envoyés au plus tard le 24/03/2017.

### 3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

### 3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

### 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

à l'adresse suivante:

Communauté PSB, à l'attention de ATB SA, Rue du Stand 4, 2800 Delémont, Suisse,  
E-mail: [luis.bartolome@atb-sa.ch](mailto:luis.bartolome@atb-sa.ch)

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Voir chiffre 3.9

## 4. Autres informations

### 4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

### 4.6 Organe de publication officiel

Journal officiel de la République et canton du Jura

### 4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## Appel d'offres

### 1. Pouvoir adjudicateur

#### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Arrondissement des digues de Courroux Courcelon

**Service organisateur/Entité organisatrice:**

Arrondissement des digues de Courroux Courcelon, à l'attention de René Erard, Dos Les Fosses N° 25, 2822 Courcelon, Suisse, E-mail: [rene.erard@bluewin.ch](mailto:rene.erard@bluewin.ch)

#### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Selon l'adresse indiquée au point 1.1

#### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

29.03.2017. **Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

#### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 21.04.2017 **Heure:** 18:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

#### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

25.04.2017

#### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

#### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

#### 1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

#### 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

## 2. Objet du marché

### 2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

### 2.2 Titre du projet du marché

4000 Projet Scheulte-Birse - Secteur C4 « Courroux » Lot C4.2 - Pont Cornat

### 2.3 Référence / numéro de projet

4000

### 2.4 Marché divisé en lots?

Non

### 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:** 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

### 2.6 Description détaillée du projet

Scheulte

– Démolition et reconstruction / élargissement du Pont Cornat

– Démolition partielle des murs de berges des rives droite et gauche

– Abaissement / réaménagement du lit de la rivière

– Reconstruction des murs de berge des rives droite et gauche et rehaussement de murs existants

Quantités principales:

Tronçon de la Scheulte touché par les travaux: 140 m

– Fonçage et retrait de palplanches dans l'axe de la rivière: 100 m

– Fourniture et mise en place de béton: 690 m<sup>3</sup>

– Coffrage: 2100 m<sup>2</sup>

– Fourniture et mise en place d'armature: 95 to

– Démolition de béton (pont et murs): 300 m<sup>3</sup>

### 2.7 Lieu de l'exécution

Commune de Courroux

### 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 05.06.2017, Fin: 27.09.2019

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions: Le MO se réserve la possibilité d'annuler la procédure d'appel d'offre si la plus avantageuse dépasse les crédits à disposition. Remarque: Le début / fin des travaux dépendra de la date d'adjudication.

### 2.9 Options

Non

### 2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

### 2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

### 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

### 2.13 Délai d'exécution

**Remarques:** Voir chiffre 2.8

## 3. Conditions

### 3.1 Conditions générales de participation

Seules, les entreprises inscrites jusqu'au 21.03.2017 sur SIMAP, par courrier ou courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous, prennent par au présent appel d'offre.

Communauté PSB

Par ATB SA

Rue du Stand 4

2800 Delémont

[luis.bartolome@atb-sa.ch](mailto:luis.bartolome@atb-sa.ch)

**3.2 Cautions/garanties**

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

**3.5 Communauté de soumissionnaires**

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

**3.6 Sous-traitance**

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

**3.7 Critères d'aptitude**

Conformément aux critères cités dans les documents

**3.8 Justificatifs requis**

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

**3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 21.03.2017

**Prix:** Fr. 200.00

**Conditions de paiement:** Les entreprises inscrites jusqu'au 21/03/2017 / 18h00 sur SIMAP, par courrier, ou courriel à l'adresse mentionnée au chiffre 3.1, reçoivent un CD - gratuit - contenant tous les documents. Ce dernier sera transmis lors de la visite des lieux facultative du 22/03/2017, ou envoyé par la poste. Le soumissionnaire qui désire un tirage des plans sur papier, en fera la demande jusqu'au 21/03/2017, à l'adresse indiquée au chiffre 3.1. Les plans seront envoyés au plus tard le 24/03/2017.

**3.10 Langues acceptées pour les offres**

Français

**3.11 Validité de l'offre**

6 mois à partir de la date limite d'envoi

**3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**

à l'adresse suivante:

Communauté PSB, à l'attention de ATB SA,  
Rue du Stand 4, 2800 Delémont, Suisse,  
E-mail: [luis.bartolome@atb-sa.ch](mailto:luis.bartolome@atb-sa.ch)

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Voir chiffre 3.9

**4. Autres informations****4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

**4.6 Organe de publication officiel**

Journal officiel de la République et canton du Jura

**4.7 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

**Divers****Avis de mise à ban**

- La parcelle N° 1270 du ban des Breuleux est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- Place réservée aux visiteurs du cimetière, tout véhicule gênant sera susceptible d'être évacué aux frais du propriétaire;

- Les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2'000.– au plus.

Porrentruy, le 2 mars 2017

La juge civile: Madeleine Poli

**Avis de mise à ban**

- La parcelle N° 1305 du ban des Breuleux est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- Place réservée aux visiteurs du cimetière, tout véhicule gênant sera susceptible d'être évacué aux frais du propriétaire;
- Les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2'000.– au plus.

Porrentruy, le 1<sup>er</sup> mars 2017

La juge civile: Madeleine Poli

**Avis de mise à ban**

- La parcelle N° 489 du ban des Breuleux est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- Se conformer à la signalisation mise en place; tout véhicule gênant sera susceptible d'être évacué aux frais du propriétaire;
- Place réservée aux utilisateurs de la salle polyvalente lors de manifestations; interdiction de stationner de 23 h à 6 h, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars;
- Les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2'000.– au plus.

Porrentruy, le 1<sup>er</sup> mars 2017

La juge civile: Madeleine Poli

**Avis de mise à ban**

- La parcelle N° 55 du ban des Breuleux est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- Interdiction de stationner de 23 h à 6 h, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, tout véhicule gênant sera susceptible d'être évacué au frais du propriétaire;
- Les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2'000.– au plus.

Porrentruy, le 2 mars 2017

La juge civile: Madeleine Poli

Communauté scolaire de l'école secondaire de la Courtine

**Entrée en vigueur des modifications du règlement d'organisation**

Les modifications du règlement susmentionné, adoptées par l'Assemblée des délégués de l'école secondaire de la Courtine le 19 octobre 2016 ont été approuvées par le Gouvernement jurassien le 17 janvier 2017.

Réuni en séance du 22 février 2017, la Commission scolaire a décidé de fixer leur entrée en vigueur avec effet immédiat.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des secrétariats des communes membres du Syndicat.

Au nom de la Commission scolaire  
Le président: Laurent Schüpbach